



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2616>

# Intervention de Damien Besnard sur les programmes, les disciplines et le collège.

- Syndicats Nationaux - SNES-FSU - Interventions et motions de l'EE dans les instances nationales du SNES - CAN du SNES-FSU des 26 et 27  
juin 2018 -



---

L'École Émancipée

---

Nous partageons les constats sur la situation décrite dans le texte général, ainsi que sur la nécessité d'armer les collègues face aux attaques à venir.

Cependant, les camarades de l'EE restent critiques quant aux perspectives d'alternatives proposées aux collègues dans le texte.

Tout d'abord, sur les nouveaux programmes, nous pensons que le Snes-Fsu a raison de diffuser des fiches, mais il ne peut pas se contenter de fiches disciplinaires mise en ligne pendant l'été. Pour être efficace et proposer une aide concrète aux collègues dans la mise en oeuvre des programmes à la rentrée, il est nécessaire de s'appuyer sur notre presse syndicale pour diffuser ces fiches auprès des adhérents et des collègues en salle des profs, en particulier pour celles et ceux, stagiaires et néotitulaires, qui sont les plus submergés par les préparations de cours. Par ailleurs, ces supports ainsi diffusés en salle des profs constitueront davantage des outils pour notre campagne des élections professionnelles que des versions numériques.

Nous sommes en revanche plus perplexes sur la nécessité d'exiger du ministère une consultation de la profession sur les projets des nouveaux programmes. Nous avons aujourd'hui le recul par rapport aux consultations passées, qui occupent le temps des collègues et des équipes, ainsi que notre énergie militante pour un impact assez limité en définitive. Ce n'est concrètement pas un mode d'action qui empêche la mise en oeuvre de programmes que nous critiquons. Sans doute le secteur contenu possède-t-il les ressources pour formuler d'autres propositions plus à même de satisfaire les collègues et de peser sur l'écriture des nouveaux programmes.

Enfin, nous pensons que demander le paiement en HSE des heures supp. passées en jury du DNB, ne peut en aucun cas constituer une réponse satisfaisante, car il s'agit d'un renvoi au local du rapport de force, dans une négociation individuelle avec la.le chef.fe d'établissement pour la rémunération du travail effectué. De même, l'appel à s'adresser collectivement au recteur pour exiger d'être rémunéré établit un décalage dans les attentes des collègues par rapport au rôle que peut tenir le syndicat, ainsi qu'une situation d'inégalité entre les académies face aux réponses possibles de l'administration.